

Règles de jeu - 7e à 9e année: Règles du jeu (niveau B)

Dans ce test, l'élève connaît les règles de quelques jeux et sait prendre les décisions qui s'imposent dans des situations complexes.



L'élève nomme la signification des lignes du terrain de jeu pour les sports de balle et sait déterminer la validité des buts ou des points.

Il connaît deux règles de fautes et deux autres règles; compte les points correctement pendant une partie.

[Règles du jeu \(niveau B\)](#) (pdf)

[Règles du jeu \(niveau B\): Fiche d'évaluation](#) (xls)

Remarques générales

Les compétences disciplinaires se voient concrétisées au travers de trois niveaux: le niveau A – susceptible d'être atteint par presque tous les élèves, le niveau B – par la moyenne d'entre eux et le niveau C – par les meilleurs.

Les compétences disciplinaires et/ou les tests associés peuvent aussi servir à faire le point: Où se situent les élèves? Quelles compétences doivent être travaillées en premier lieu? Quelles compétences sont importantes pour les élèves? Sur la base de ces questions, une convention d'objectifs est établie avec les élèves: qu'est-ce qui est fait et voulu, quand et comment?

L'évaluation par l'enseignant d'une compétence doit être accompagnée le plus souvent possible par une évaluation personnelle de l'élève. Cette manière de procéder incite ce dernier non seulement à développer sa capacité de réflexion, mais encore à endosser des responsabilités.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du sport OFSPO